

De la juste reconnaissance des préjudices subis par les victimes du déraillement d'Eckwersheim du 14 novembre 2015

mardi 26 novembre 2019, par [Thémis](#)

Le jeudi 21 novembre, s'est tenu au Tribunal de Grande Instance de Paris la réunion du comité de suivi d'indemnisation des victimes du déraillement de train survenu à Eckwersheim le 14 novembre 2015. Pour rappel, cet accident sur une rame d'essai en direction de Strasbourg avait fait 11 morts et des dizaines de blessés.

Quatre ans après l'accident, les traumatismes des victimes et la douleur des proches ayant perdu un être cher restent criants. Bien que la majorité d'entre eux aient accepté une offre d'indemnisation définitive, des discussions sont encore en cours pour les situations les plus complexes. Entre lassitude face à des négociations délicates et volonté d'être reconnues entièrement dans l'ensemble des préjudices subis, les victimes directes et indirectes espèrent pouvoir accéder au plus vite à la finalisation de ce processus éprouvant.

Dans le cadre de cette réunion, la FENVAC a alors rappelé à la SNCF et à son assureur l'extrême nécessité que l'indemnisation aboutisse rapidement à une réparation intégrale de l'ensemble des préjudices démontrés par les victimes. Par ailleurs, face à la gravité de certaines situations et des répercussions durables engendrées, une approche individualisée est la garantie d'une réparation intégrale des atteintes, et notamment des préjudices spécifiques tels que l'attente et l'inquiétude des proches plongés dans l'incertitude des heures durant.

Afin de faire avancer les situations bloquées et permettre aux victimes de comprendre l'indemnisation qui leur a été proposée, la FENVAC s'est mise à la disposition de la SNCF et transmettra l'ensemble des informations utiles.

Dans cette phase complexe, la Fédération continuera de soutenir les victimes et de porter leur voix pour faire de l'indemnisation un pilier solide de leur reconstruction.